

# LE Sommet



Juin 2017

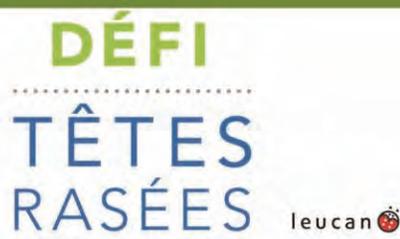


**Ne manquez pas la 1<sup>ère</sup> édition  
du Rodéo Mont-Sainte-Anne !**

p. 28



**Cahier spécial Élections  
municipales** p. 15 à 18



**Des jeunes courageux !**

p. 25

## SOMMAIRE

- 2 Bon à savoir
- 4 Vie municipale en bref
- 5 Mot de la mairesse
- 6 Échos de la MRC
- 7 Rapport financier 2016
- 29 Vie paroissiale
- 30 Bibliothèque Aux Sources

## Hôtel de ville

### Heures d'ouverture :

LUNDI AU JEUDI

8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

VENDREDI

8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h

### Pour nous joindre :

TÉLÉPHONE : 418 826-2253

TÉLÉCOPIE : 418 826-0489

COURRIEL : info@saintferreollesneiges.qc.ca

[www.saintferreollesneiges.qc.ca](http://www.saintferreollesneiges.qc.ca)

### Pour rejoindre :

SIMON THÉBERGE (directeur de l'urbanisme) :  
urbanisme@saintferreollesneiges.qc.ca

SIMON DEMERS (inspecteur en bâtiments) :  
urbanisme@saintferreollesneiges.qc.ca

MARTIN POULIOT (loisirs) :  
loisirs@saintferreollesneiges.qc.ca

FRANCOIS DROUIN (direction générale) :  
directeur@saintferreollesneiges.qc.ca

MARTIN LEITH (secrétaire-trésorier) :  
tresorier@saintferreollesneiges.qc.ca

MANON LAROUCHE (secrétariat et taxation) :  
taxation@saintferreollesneiges.qc.ca

MANON LAROCHELLE (secrétariat urbanisme) :  
urbanisme@saintferreollesneiges.qc.ca

MARIE-ANDRÉE BÉLANGER (secrétariat) :  
info@saintferreollesneiges.qc.ca

## Conseil municipal

### Horaire des séances ordinaires à venir :

4 JUILLET, 20 h - 7 AOÛT, 20 h -

5 SEPTEMBRE, 20 h

## Service d'urbanisme

### Venez nous rencontrer à l'hôtel de ville aux heures suivantes :

LUNDI : 8 h 30 à 12 h et  
13 h à 16 h 30

MERCREDI : 8 h 30 à 12 h et  
13 h à 16 h 30

VENDREDI : 8 h 30 à 12 h et  
13 h à 16 h

## Comité consultatif d'urbanisme

### Horaire des rencontres à venir :

20 JUIN, 19 h (dépôt documents  
avant le 13 juin)

25 JUILLET, 19 h (dépôt documents  
avant le 18 juillet)

22 AOÛT, 19 h (dépôt documents  
avant le 15 août)

## Bibliothèque

### Heures d'été (du 22 juin jusqu'au 5 septembre) :

MERCREDI : 18 h 30 à 20 h

JEUDI : 18 h 30 à 20 h

DIMANCHE : 13 h 30 à 16 h 30

## Loisirs

Date de début des camps de jour :  
26 juin

Fête de la famille au camping du  
Mont-Sainte-Anne : 15 juillet 2017

## Écocentre (situé au 4054 ave Royale)

### Du 8 juin au 16 septembre :

Jeudi et vendredi de 10 h à 16 h

Samedi de 9 h à 17 h

### Du 21 septembre au 11 novembre

Jeudi et vendredi de 11 h à 16 h

Samedi de 10 h à 16 h

## Espace Troc' Don

### HORAIRE :

LUNDI : fermé

MARDI : 16 h - 18 h

MERCREDI : fermé

JEUDI : 16 h 30 - 20 h

VENDREDI : fermé

SAMEDI : 14 h -  
16 h 30

DIMANCHE : 14 h  
- 16 h 30



## Le Sommet

### Conception et mise en page:

Mélanie Grenier

### Impression (1800 exemplaires) :

Imprimerie Blouin

### Responsable du journal :

Martin Pouliot, directeur des loisirs

### Pour tout commentaire :

Martin Pouliot, Le Sommet,  
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

NOTE : Les auteurs sont les seuls  
responsables du contenu des articles.

## Collecte des ordures

SECTEUR EST : tous les mercredis  
jusqu'au 25 septembre

SECTEUR OUEST : tous  
les lundis jusqu'au  
27 septembre



## Collecte sélective

La collecte sélective est effectuée un lundi sur deux :

19 JUIN - 3 JUILLET - 17 JUILLET - 31 JUILLET -

14 AOÛT - 28 AOÛT - 11 SEPTEMBRE



Parise Cormier, mairesse  
Tél. : 418 456-5221  
sflnmaire@icloud.com



Robert Pilote, conseiller district #1  
Tél. : 418 826-0973  
sflnd1@icloud.com



Mark Cardwell, conseiller district #2  
Tél. : 418 826-0771  
sflnd2@icloud.com



Louise Thouin, conseillère district #3  
Tél. : 581 982-7557  
sflnd3@icloud.com



Léopold Michel, conseiller district #4  
Tél. : 418 826-3059  
sflnd4@icloud.com



Réjean Morency, conseiller district #5  
Tél. : 418 826-3260  
sflnd5@icloud.com



Robert Paquet, conseiller district #6  
Tél. : 418 826-2477  
sflnd6@icloud.com



## Numéros utiles

Aréna Côte-de-Beaupré : 418 827-4501

Bibliothèque : 418 826-3540

Bureau de la protection de la faune : 1-877-346-6763

Bureau de poste : 418 827-4116

Caisse Desjardins de La Côte-de-Beaupré :  
418 827-3768

Cercle de fermières : 418 826-2507

CLD de la Côte-de-Beaupré : 418 827-5256

CLSC (Beaupré) : 418 827-5241

Club de l'Âge d'Or : 418 826-2253

École Caps-des-Neiges I : 418 821-8055

École de musique Côte-de-Beaupré : 418 827-5151

École de peinture Marie Tardif : 418 826-0548

École de karaté Luc Paquette : 418 953-5152

Hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré : 418 827-3726

Maison des Jeunes La Zone : 418 826-3107

MRC de La Côte-de-Beaupré : 418 824-3444

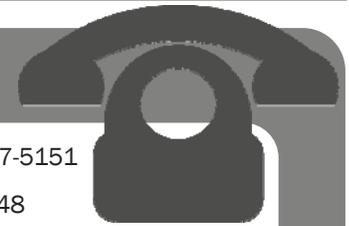
Office Municipal d'Habitation : omhste@videotron.ca

Patinoire : 418 520-1810

Presbytère : 418 826-2554

Station Mont-Sainte-Anne : 418 827-4561

Ressources familiales Côte-de-Beaupré : 418 827-4625



## Vie municipale en bref

### Randonnée Jimmy Pelletier

**L**e mardi 27 juin 2017, un groupe de 50 cyclistes traversera le territoire de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges dans le cadre de «La Randonnée Jimmy Pelletier».

Cet évènement vise à recueillir 100 000 \$ qui seront distribués et administrés par Adaptavie et le Patro Roc-Amadour. Pour atteindre ce but, 55 cyclistes franchiront 550 km de Québec à Baie-Comeau.

### Permis de brûlage

**P**our la période s'étendant du 15 avril au 31 octobre, nous vous rappelons qu'un permis de brûlage est nécessaire dans les cas suivants :

- ⇒ Feux de paille ou de foin;
- ⇒ Feux en vue de détruire toute matière ligneuse, abattue et coupée lors de l'élagage ou le nettoyage forestier.

Veillez vous adresser à Monsieur Marc Racine, directeur du service incendie, au 418-520-1808 pour en faire la demande. Prendre note qu'il n'y a aucun frais pour ce type de permis.

### Arrosage

**I**l est interdit, entre le 15 mai et le 1er septembre de chaque année, d'utiliser l'eau provenant de l'aqueduc municipal pour arroser une pelouse, sauf aux conditions et périodes suivantes:

- a) pour un terrain dont l'immeuble principal a un numéro civique pair : le mardi, entre 19 heures et 24 heures;
- b) pour un terrain dont l'immeuble principal a un numéro civique impair : le jeudi, entre 19 heures et 24 heures.

## 11<sup>e</sup> Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2017

Depuis les dernières années, on remarque une croissance accrue des plantes allergènes au Québec, dont une particulièrement indésirable : l'herbe à poux. Un geste aussi simple que d'arracher ou de couper cette plante avant la période de floraison peut grandement améliorer la qualité de vie des gens. Afin de réduire l'impact des allergies, l'Association pulmonaire du Québec a créé, en 2007, la Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux. La municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a décidé de se joindre au mouvement et d'inviter ses citoyens à participer. En effet, le territoire de la municipalité n'est pas épargné et on y retrouve de nombreux plants d'herbe à poux.





## Hommage à nos citoyens !

L'hiver dernier, l'un des plus célèbres saint-ferréolais a définitivement laissé sa marque dans le monde du sport de haut niveau. Je parle bien sûr du fondeur Alex Harvey ! Rappelons en effet que le 6 mars dernier, il a réussi l'exploit de remporter l'épreuve reine des Championnats du monde de ski nordique 2017, qui ont eu lieu à Lahti en Finlande, soit le 50 km style libre. Il est ainsi le champion du monde de l'épreuve. Rien de moins.

### DES EXPLOITS MÉMORABLES

Et comme si ça n'était pas suffisant pour épater la galerie, il est venu à Québec, à l'occasion des Finales de la Coupe du monde, pour terminer de belle façon une saison mémorable au terme de laquelle il termine au 3<sup>e</sup> rang du classement général de la Coupe du monde. Sur les plaines d'Abraham, il a tout d'abord remporté le sprint, puis terminé 4<sup>e</sup> au 15 km classique le lendemain puis a finalement pris le 2<sup>e</sup> rang du 15 km poursuite la troisième journée. Et aucun doute que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges était bien représentée tout au long du parcours des différentes épreuves. Plusieurs de nos concitoyens étaient sur place, armés de leurs poumons et de différents objets pour faire du bruit pour leur athlète préféré!

### UN SAINT-FERRÉOLAIS DE SOUCHE

Il faut dire que si Alex Harvey est reconnu et apprécié pour ses performances comme pour son charisme partout au Québec, c'est d'abord un gars bien de chez nous. Les journalistes et reporters qui parlent de lui mentionnent systématiquement sa municipalité d'origine : c'est Alex Harvey de Saint-Ferréol-les-Neiges. Et pour cause, il a grandi à Saint-Ferréol-les-Neiges, a fréquenté l'école Caps-des-Neiges I puis l'école secondaire du Mont-Sainte-Anne. Il s'est entraîné avec le Club nordique Mont-Sainte-Anne et il s'est entraîné dans les sentiers du Mont-Sainte-Anne et des environs. D'ailleurs, tous ceux qui profitent de la nature environnante

savent qu'on peut le croiser à tout moment au détour d'un sentier lorsqu'il est de retour au pays.

### UN AMBASSADEUR HORS PAIR

Et Alex Harvey est un ambassadeur hors pair pour la municipalité. Il est très engagé avec les jeunes et s'implique dans plusieurs causes sociales, caritatives, scolaires ou sportives. Il est porte parole d'organismes supportant la persévérance scolaire. Et il prêche par l'exemple en étant lui-même étudiant en droit!! C'est un athlète exceptionnel, un homme généreux, un beau modèle de persévérance, de détermination. Bref, merci Alex, tu nous rends très fiers d'être saint-ferréolais. Continue de faire rêver nos jeunes et d'être un si beau modèle pour eux !

### DES BÉNÉVOLES TOUT AUSSI REMARQUABLES

Mais si Alex Harvey est sous les feux des projecteurs, plusieurs autres de nos concitoyens se donnent sans répit pour le mieux-être de la collectivité et leurs efforts méritent aussi d'être reconnus. J'aimerais entre autre rendre hommage à tous ceux qui donnent de leur temps et qui travaillent dans l'ombre afin que nos jeunes se développent. Je parle de nous les parents, grands-parents et autres bénévoles qui s'impliquent afin que nos enfants bougent, se dépassent et développent tout simplement de saines habitudes de vie.

### DES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS QUI FONT NOTRE CULTURE

Les différents clubs sportifs fonctionnent notamment grâce aux efforts de parents et d'adultes bénévoles qui ont à cœur le développement des jeunes. Tout comme les différentes compétitions organisées par ces clubs ! Ces événements, qui mettent de la vie dans notre municipalité,

sont réalisés grâce à l'implication de bénévoles comme certains parents qui s'improvisent ouvriers de pistes, chrono au départ ou à l'arrivée, logisticien, etc.

### LES BÉNÉVOLES À L'ÉCOLE AUSSI

Je parle des activités sportives de nos jeunes mais il ne faut pas oublier les activités scolaires. Que ce soit en siégeant sur les différents comités de parents, le conseil d'établissement ou tout simplement du temps pour la bibliothèque ou en accompagnant durant les sorties, les bénévoles enrichissent le passage à l'école de nos jeunes.

### 250 FOIS MERCI !

Bref, j'avais envie de vous dire à quel point je suis fiers de vous, parents, grands-parents ou chacun d'entre vous membre de notre communauté qui investissez temps et énergie afin de faire de Saint-Ferréol-les-Neiges un lieu où il fait bon vivre. D'ailleurs la semaine du bénévolat avait lieu en avril dernier et nous avons souligné cet événement dans le cadre d'un brunch. Ce ne sont pas moins de 250 bénévoles qui s'impliquent dans notre municipalité ce qui représente plus de 40 comités ou organismes!

À vous tous, que votre implication soit à caractère sociale, culturelle ou sportive, je tiens à vous rendre hommage! Vous faites partie de cette équation gagnante qui nous permet de voir nos jeunes bouger, lire et se dépasser. Chapeau et merci !

*Larise Cormier*, mairesse



## FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

La MRC de la Côte-de-Beaupré a accepté de :

- ◇ De se porter garante des obligations de Développement Côte-de-Beaupré jusqu'à concurrence de 500 000 \$ dans le cadre de l'acte de prêt à intervenir entre Développement Côte-de-Beaupré et Investissement Québec afin de financer le projet de Centre des congrès du Mont-Sainte-Anne
- ◇ De contribuer pour un montant de 75 000 \$, pris à même le Fonds de développement régional, pour le projet de Mise à niveau et homologation des sites de compétition de ski de fond du Mont-Sainte-Anne.
- ◇ De réserver un montant de 150 000 \$, pris à même le Fonds de développement régional, pour la réalisation du projet Destination Mont-Sainte-Anne – Développement des infrastructures interactives.

## PLATE-FORME RÉGIONALE DE COMPOSTAGE

Un montant de 27 500 \$ a été engagé pour réaliser les diverses expertises spécialisées (évaluateur, ingénieur forestier, modélisation olfactométrique et autres nuisances, expertise en émission de GES) nécessaires pour obtenir les autorisations gouvernementales requises pour la construction d'une plate-forme de compostage régionale. Le projet est estimé à 2 212 900 \$.

## PLAN D'INTERVENTION DANS LES INFRASTRUCTURES

La MRC de la Côte-de-Beaupré est engagée dans la réalisation d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales suivant les modalités établies par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des trans-

ports (MTMDET) dans le cadre du programme PIIRL. Un mandat a été confié à la firme CIMA+ pour déterminer les routes locales prioritaires parmi le réseau stratégique des 105,49 kilomètres couvrant les huit municipalités constituant la MRC. La firme doit maintenant concevoir une programmation des travaux d'amélioration à réaliser au cours des cinq prochaines années sur le réseau local prioritaire retenu. À cet effet, la MRC a fixé à 1 150 000 \$ le budget annuel de planification qui devra être considéré par la firme pour sa programmation des travaux.

## FONDS RÉGIONAL D'EMBELLEMENT DE LA ROUTE 138

Le programme d'aide Fonds régional d'embellissement de la route 138 a été reconduit pour une durée de trois ans et un volet Rénovation de bâtiments commerciaux a été ajouté. Pour les fins de ce programme, une somme totale de 90 000 \$, à répartir en parts égales sur une période de trois ans, a été versé à Développement Côte-de-Beaupré.

## UN NOUVEL OUTIL POUR ACCROÎTRE LA QUALITÉ DE VIE DES CITOYENS DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

C'est au début du mois de mai dernier



que s'est déroulé le lancement des activités entourant l'élaboration de la Politique de la famille et des aînés de la Côte-de-Beaupré. Pour marquer le commencement de la démarche, le portrait du loisir municipal de la Côte-de-Beaupré a été présenté par l'Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale. Le volet «loisir» est l'un des volets que compte aborder la MRC dans le cadre de la démarche à venir. Ainsi, la Politique familiale élaborée en 2007 sera remise au goût du jour et le volet «aîné» sera davantage développé. Dans le plan de développement durable des collectivités de la Côte-de-Beaupré élaboré en 2013, une des quatre orientations stratégiques du plan visait à accroître la qualité de vie des citoyens de la Côte-de-Beaupré. Maintenant, la MRC ainsi que les municipalités du territoire invitent toutes les familles, les aînés, les citoyens et les organisations intéressés, à rester à l'affût des prochaines publications qui les informeront des dates importantes où leur participation à la démarche sera requise.

## À la mémoire de Maïté Viens



Photo : Nathalie Sylvain

Le samedi 3 juin dernier, les pompiers du service incendie de Saint-Ferréol-les-Neiges ont recueilli des fonds afin de venir en aide à la famille de Maïté Viens. En quelques heures seulement, ils ont amassé 4 204,33\$ grâce à la générosité de nos concitoyens. La municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a également participé en offrant à la famille un don de 4 000 \$. Merci et félicitations à nos pompiers pour leur initiative!

## 2016

## Avant-propos

Lors du dernier audit des états financiers au 31 décembre 2016 par la firme Blais, CPA Inc., celle-ci a adressé ces constats susceptibles d'intéresser le conseil, l'administration et les citoyens. Voici l'intégral de ces propos :

## «Aucune recommandation pour l'année 2016.»

Par conséquent, nous tenons à féliciter le directeur général, le trésorier de la municipalité ainsi que tous les employés administratifs pour la rigueur exceptionnelle de leur travail.

Nous aimerions également profiter de cette lettre de constats pour saluer l'application rigoureuse de recommandations de gestion que nous avons faites dans le passé quant à l'objectif de diminuer la dette nette et de parvenir à un excédent de fonctionnement réel (connu sous le nom d'excédent de fonctionnement avant conciliation fiscale) qui, lorsque répété année après année, est un gage de pérennité et de saine position financière pour la ville et ses citoyens.

En 2016, la municipalité respecte sa cible de réinvestissement dans ses infrastructures en s'arrimant sur la valeur de réinvestissement des infrastructures

(net des produits de subventions) basé sur sa charge d'amortissement.

Cette façon d'agir permettra à la ville, si elle continue de faire des déficits «zéro» ou des excédents de fonctionnement, de renouveler ses infrastructures tout en diminuant sa dette nette. Ce qui est rare au Québec.

Nous tenons à souligner le fait que si la ville n'avait pas eu à gérer des dépenses exceptionnelles en frais d'avocats pour plaider des causes qui, selon les procureurs de la municipalité, n'impliquent aucune faute de la municipalité, la municipalité aurait un surplus courant de 53 000 \$ au lieu d'un déficit courant de 105 000 \$ et son excédent serait de 299 000 \$ au lieu de 141 000 \$.

De plus, Saint-Ferréol-les-Neiges est une

des rares ville du Québec qui a réussi, depuis 2013, à abaisser sa dette totale. Rappelons que la dette totale de la municipalité est passée de 12 371 000 \$ à 10 472 000 \$ en 2016, soit une diminution de 15% en 3 ans. La diminution de la dette totale est principalement due à trois éléments :

1. Saine gestion des revenus de fonctionnement et des dépenses de fonctionnement;
2. Plan de remplacement raisonnable et stratégique du coût net des infrastructures en concordance avec la charge d'amortissement;
3. Produit de disposition des participations d'un placement dans une société en commandite qui fut appliqué en diminution de la dette de la municipalité;

Félicitations à l'équipe de gestion et au conseil pour la rigueur et la transparence de votre administration. Continuez en ce sens.»

## Sommaire de la situation financière consolidée au 31 décembre 2016

Le 5 juin 2017, le rapport financier 2016 ainsi que le rapport du vérificateur, Blais, CPA Inc., ont été déposés lors de la séance ordinaire du conseil municipal.

Ce rapport financier est consolidé. Il inclut les données financières des organismes sur lesquels la municipalité exerce un contrôle. Ceux-ci sont la Régie

Inter municipale de l'Aréna Côte-de-Beaupré, l'usine d'épuration des eaux usées de Beaupré et la Corporation du Site des Sept-Chutes.

L'excédent de fonctionnement non affecté de la municipalité a bondi de 141 443 \$ pour un montant accumulé de 954 328 \$.

Nous vous présentons, ci-dessous, le sommaire d'information financière extrait du rapport financier déposé au conseil et attesté par le secrétaire-trésorier.



### Bilan 2016

SOMMAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE AU 31 DÉCEMBRE 2015	2015		2016		2015
		Administration municipale	Administration municipale	Total consolidé	Total consolidé
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		\$	\$	\$	\$
Débiteurs	1	761 984	1 714 089	1 984 509	1 264 035
Placement de portefeuille				5 750	
Autres	2	1 185 355	756 936	820 719	1 258 088
	3	1 947 339	2 471 025	2 810 978	2 522 123
<b>PASSIFS</b>					
Dettes à long terme	4	9 476 400	9 301 100	9 853 055	10 095 814
Passif au titre des avantages sociaux futurs	5				
Autres	6	1 011 710	1 191 613	1 230 665	1 038 898
	7	10 488 110	10 492 713	11 083 720	11 134 712
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS ( DETTE NETTE )</b>	8	(8 540 771)	(8 021 688)	(8 272 742)	(8 612 589)
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>					
Immobilisations	9	21 637 082	22 000 607	23 518 867	23 126 368
Autres	10	42 550	31 928	58 843	64 051
	11	21 679 632	22 032 535	23 577 710	23 190 419
<b>EXCÉDENT ( DÉFICIT ) ACCUMULÉ</b>					
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	12	812 885	954 328	425 684	525 993
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	13	613 669	702 208	702 208	614 312
Montant à pourvoir dans le futur	14				
Financement des investissements en cours	15	(448 375)	(345 197)	(528 468)	(631 646)
Investissement net dans les éléments à long terme	16	12 160 682	12 699 508	14 705 544	14 069 171
	17	13 138 861	14 010 847	15 304 968	14 577 830

SURPLUS DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ	2016	2015	2014	2013	2012
	ADMINISTRATION MUNICIPALE				
	\$	\$	\$	\$	\$
Surplus de fonctionnement non affecté au début	812 885	244 358	2 754 653	652 342	761 915
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à à des fins fiscales	141 443	568 527	(2 510 295)	2 191 466	(109 573)
Reclassement de années antérieures				(89 155)	
Affectations de l'année					
Surplus de fonctionnement non affecté à la fin	954 328	812 885	244 358	2 754 653	652 342

## 2016

## Sommaire des résultats à des fins fiscales consolidés

◇ En 2016, l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2016 à des fins fiscales a dégagé un surplus de 141 443 \$;

◇ Les revenus de l'année ont légèrement fléchi en 2016 pour se situer 6 157 221 \$ et les dépenses de fonc-

tionnement ont augmenté de 6.18% représentant un montant de 6 262 316 \$, par conséquent, la municipalité a dégagé un déficit de 105 095 \$. L'autre élément qui affecte l'excédent (déficit) de fonctionnement

est le réinvestissement dans les infrastructures. Le montant des charges d'amortissement a dépassé la valeur de réinvestissement de 246 538 \$.

## SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

		2015		BUDGET - 2016		RÉALISATIONS - 2016		
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés	Total consolidé <sup>1</sup>		
		\$	\$	\$	\$	\$		\$
<b>Revenus</b>								
Fonctionnement	1	6 198 534	5 930 300	6 157 221	290 213	6 155 342		
Investissement	2	(34 788)	0	977 081		977 081		
	3	6 163 746	5 930 300	7 134 302	290 213	7 132 423		
<b>Charges</b>	4	5 875 076	6 146 700	6 262 316	462 550	6 432 774		
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	5	288 670	(216 400)	871 986	(172 337)	699 649		
Moins: revenus d'investissement	6	34 788		(977 081)		(977 081)		
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales</b>	7	323 458	(216 400)	(105 095)	(172 337)	(277 432)		
<b>Éléments de conciliation à des fins fiscales</b>								
Amortissement des immobilisations	8	1 071 558	1 091 600	1 083 346	67 690	1 151 036		
Réduction de valeur / Reclassement					113 867	113 867		
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9							
Remboursement de la dette à long terme	10	(651 860)	(713 400)	(713 400)	(253 620)	(967 020)		
Affectations								
Activités d'investissement	11		(238 000)		(2 220)	(2 220)		
Excédent (déficit) accumulé	12		149 700		3 644	3 644		
Réserves financières et fonds réservés	13	(174 629)	(73 500)	(123 408)		(123 408)		
	14	245 069	216 400	246 538	(70 639)	175 899		
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	15	568 527	0	141 443	(242 976)	(101 533)		

<sup>1</sup> Le total consolidé exclut les opérations réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.



## Dettes nettes de la municipalité

La dette non consolidée en 2016 a régressé de 1,85% pour ce qui est de 9 301 100 \$. Un point important à retenir de la dette, la répartition est scindée en deux, c'est-à-dire, la dette payable par l'ensemble des contribuables et la dette payable par une partie des contribuables.

Un montant de 5 185 861 \$ est dû par l'ensemble des contribuables alors qu'un montant de 4 115 239 \$ est payable par une partie des contribuables. Suivant la politique de gestion de la dette que la municipalité a adoptée, le ratio d'endettement à la charge de la municipalité par

rapport à la richesse foncière uniformisée ne doit pas excéder 2,25%. Comme le tableau le démontre clairement, le ratio en 2016 est de 1,47% et permet à la municipalité d'avoir de la latitude dans ses décisions futures en matière d'investissement dans les infrastructures.

DETTE NETTE DE LA MUNICIPALITÉ	2016	2015	2014	2013	2012
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Dettes nettes au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b><u>10 095 814</u></b>	<b><u>9 563 189</u></b>	<b><u>12 302 671</u></b>	<b><u>11 946 991</u></b>	<b><u>12 417 760</u></b>
Plus: ajustement de la participation dans la Régie de l'Aréna	<u>13 661</u>				
Moins part de la dette des organismes contrôlés:					
Corporation du Site des Sept-Chutes Inc.	(250)	(14 665)	(27 485)	(43 712)	(58 250)
Régie Intermunicipale de l'aréna de la Côte-de-Beaupré	(233 381)	(56 166)	(63 104)	(65 065)	(71 447)
Station d'épuration de Beaupré	(318 324)	(548 583)	(771 440)	(1 007 934)	(1 195 534)
	<u>(551 955)</u>	<u>(619 414)</u>	<u>(862 029)</u>	<u>(1 116 711)</u>	<u>(1 325 231)</u>
<b>Dettes nettes au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>9 557 520</b>	<b>8 943 775</b>	<b>11 440 642</b>	<b>10 830 280</b>	<b>11 092 529</b>
Endettement de l'année	710 600	1 427 100	514 625	1 585 100	600 000
Remboursement de l'année	<u>(967 020)</u>	<u>(894 475)</u>	<u>(3 254 107)</u>	<u>(1 229 420)</u>	<u>(1 070 769)</u>
Variation de l'année	<u>(256 420)</u>	<u>532 625</u>	<u>(2 739 482)</u>	<u>355 680</u>	<u>(470 769)</u>
<b>Endettement nettes à long terme de l'administration municipale</b>	<b><u>9 301 100</u></b>	<b><u>9 476 400</u></b>	<b><u>8 701 160</u></b>	<b><u>11 185 960</u></b>	<b><u>10 621 760</u></b>
Valeur de la richesse foncière uniformisée	<b>632 348 096</b>	616 182 357	586 032 367	537 587 656	518 720 556
Endettement total net à long terme par 100\$ de richesse foncière uniformisée <sup>1</sup>	<b>1,47</b>	<b>1,54</b>	<b>1,48</b>	<b>2,08</b>	<b>2,05</b>

<sup>1</sup> Données sur la richesse foncière uniformisée proviennent du MAMOT

0,018498586



## Comment rejoindre le passé quand on se projette dans l'avenir ?

**C'**est ce que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, accompagnée d'un groupe de réflexion et de Sautozieux a tenté de faire en habillant de son histoire l'église au cœur du village.

Facile de tomber dans le piège d'un discours narratif et linéaire. Aussi avons-nous opté pour l'émotion, le souvenir qui surgit spontanément du fond de nos mémoires, tout en rétablissant le dialogue entre le passé et aujourd'hui. Aux scènes historiques répondent des scènes contemporaines. Ainsi, la scène des bûcherons fait écho à l'adolescent en vélo de montagne, les draveurs répondent à la skieuse de fond, et le hameau des Sept-Chutes invite le randonneur à découvrir le territoire. Chaque scène reçoit un traitement graphique très sobre et légèrement flou qui permet à nos propres souvenirs de s'inscrire dans le prolongement de

l'œuvre. La fresque conserve aussi une grande transparence, ce qui nous permet encore de naviguer entre hier et aujourd'hui tout en nous projetant vers demain.

Le traitement des couleurs assure encore le mariage entre les périodes. En effet, les couleurs ne sont pas contraintes dans l'étrécissement des lignes du dessin mais déborde largement d'une scène à l'autre, se moquant totalement des époques. C'est ce qui arrive quand le passé se fait présent.

À tous ces souvenirs s'ajoutent les Sept-Chutes qui déboulent en cascade sur la façade. C'est l'énergie puissante d'une rivière qui a largement façonné notre paysage et qui refuse encore de se laisser mâter. Ici les couleurs sont plus soutenues car la rivière est bien réelle.

Sur tous les murs de l'édifice nous trouvons l'illustration de plantes indigènes. À chaque saison elles nous reviennent embellir champs, vallées et montagnes. Elles nous rassurent par leur résilience et nous rappellent la force même des gens de ce pays.

Afin d'intégrer l'œuvre à son environnement, des arbres seront plantés de façon rythmique côté rue. Ainsi, aux quatre saisons, nous nous retrouverons devant une fresque à chaque fois renouvelée.

Enfin, la fresque de l'église de Saint-Ferréol-les-Neiges n'est pas un livre d'histoire mais une histoire d'amour entre ceux qui ont fait le village, ceux qui le vivent et ceux qui le découvrent.

*Magella Paradis*, Ph.D., membre du Comité de la fresque



## Bonification du service de navette pour le Festival d'été de Québec

**R**ésidents et touristes de la MRC de La Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans pourront profiter d'une navette spéciale de PLUMobile pour se rendre au Festival d'été de Québec. La navette sera offerte du jeudi 6 juillet au dimanche 16 juillet 2017. PLUMobile offrira un départ vers 18h et un retour à minuit. Le véhicule fera le trajet et les arrêts habituels de l'Express Desjardins ou du parcours de l'Île d'Orléans.

Pour le retour, l'embarquement se fera au coin des rues Saint-Joachim et Honoré-Mercier. Le coût sera de 5 \$ par passage (10 \$ aller-retour). Les laissez-passer mensuels (PLUMobile et métropolitain) seront aussi acceptés. Autre nou-

veauté pour cette année, un laissez-passer spécial permettra à son détenteur d'utiliser les navettes du Festival d'été de Québec de façon illimitée du 6 au 16 juillet. Ce laissez-passer sera vendu au coût de 50 \$. Il sera possible de se le procurer aux bureaux de PLUMobile ou en procédant à l'achat par téléphone au moyen d'une carte de crédit.

Pour connaître l'horaire complet, les tarifs ou pour toute autre information, visitez [www.plumobile.ca](http://www.plumobile.ca) ou communiquez avec nous au 418 827-8484 ou 1 866 824-1433.



Rappelons que la gestion et la coordination de PLUMobile sont assurées par Développement Côte-de-Beaupré.

## Nouvelle navette par autobus : Québec accessible avec le train de Charlevoix

**D**éveloppement Côte-de-Beaupré, gestionnaire de PLUMobile, le service de transport collectif et adapté des MRC de La Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans, est heureux d'annoncer la mise en place d'une nouvelle navette par autobus qui reliera le terminus du Train de Charlevoix, situé au Parc de la Chute-Montmorency et le centre-ville de Québec durant les jours d'opération du train soit du 17 juin au 22 octobre 2017.

Tout comme l'an dernier, les détenteurs de laissez-passer mensuel valide sur le réseau de PLUMobile pourront utiliser le Train de Charlevoix et le téléphérique du Parc de la Chute-Montmorency sans frais supplémentaire. Alors que le train permettra de voyager entre la gare de Sainte-Anne-de-Beaupré et la gare de la chute, le téléphérique du Parc de la Chute-Montmorency permettra à l'utilisateur d'accéder au sommet de la chute et

d'utiliser les services du Réseau transport de la Capitale (RTC) pour rejoindre la ville de Québec. Ainsi, le passager aura le choix entre emprunter le téléphérique pour rejoindre le RTC ou utiliser la nouvelle navette PLUMobile pour se rendre au centre-ville de Québec.

Pour connaître l'horaire complet, les tarifs ou pour toute autre information, visitez [www.plumobile.ca](http://www.plumobile.ca) ou communiquez avec nous au 418 827-8484 ou 1 866 824-1433.



## Programme de subvention RénoRégion (PRR) de la Société d'habitation du Québec

**L**a société d'habitation du Québec a mis en place un programme afin d'aider financièrement les propriétaires-occupants à revenus faibles ou modestes à effectuer des rénovations visant à corriger des déficiences majeures sur leur résidence.

### QUI PEUT BÉNÉFICIER DU PROGRAMME ?

Vous pouvez bénéficier du programme si :

1 - vous êtes propriétaire-occupant d'une résidence dont la valeur uniformisée, excluant le terrain, ne dépasse pas 100 000 \$ et présente des déficiences majeures nécessitant des travaux de rénovation.

2 - Le bâtiment pour lequel vous demandez des subventions ne comporte pas plus de deux logements, incluant celui dans lequel vous résidez.

3 - Vous n'avez pas reçu de subventions du programme RénoVillage au cours des dix dernières années ou du programme Réparations d'urgence au cours des cinq dernières années.

### EN QUOI CONSISTE L'AIDE FINANCIÈRE ?

Le programme RénoRégion prévoit une subvention versée uniquement quand les travaux sont terminés. Cette subvention peut varier de 20% à 95% du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$. Le montant de la subvention est établi en multipliant le coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles par le pourcentage d'aide financière auquel vous avez droit. Ce pourcentage varie selon l'écart entre le revenu de votre ménage et le niveau de revenu applicable, lequel dépend de la région où vous habitez et de la taille de votre ménage.

### QUELS SONT LES TRAVAUX ADMISSIBLES ?

Votre propriété doit nécessiter des travaux d'au moins 2 000 \$ visant à corriger des déficiences majeures liées aux éléments suivants :

- Murs extérieurs (revêtement extérieur, revêtement intermédiaire, pare-vapeur, solin)
- Ouvertures (portes, fenêtres)
- Les saillies (éléments structuraux des galeries, balcons, escaliers extérieurs)

- La toiture (revêtement de toiture, pontage)
- La structure (fondation et ossature du bâtiment)
- L'électricité (câblage, panneau de dérivation, entrée électrique)
- La plomberie (tuyauterie, puits, installation septique défectueuse)
- Le chauffage (appareil et système de chauffage)
- L'isolation thermique (isolation mur, plafond, fondation)

Les travaux doivent être effectués par un entrepreneur possédant une licence de la Régie du bâtiment du Québec. Ils doivent débuter après avoir été approuvés par la MRC de La Côte-de-Beaupré et être terminés dans les six mois suivant la date où ils sont été autorisés.

### POUR DEMANDER CETTE AIDE FINANCIÈRE OU POUR INFORMATION

Afin de déterminer votre admissibilité et le cas échéant, les documents à fournir pour constituer votre dossier, ou pour toute information complémentaire, merci de communiquer avec Ann-Sophie Lachance au bureau de la MRC de La Côte-de-Beaupré, au 418-824-3420 poste 242.

## Collecte de sang 2017

Le lundi le 14 août prochain, une collecte de sang aura lieu à Saint-Ferréol-les-Neiges. Cette activité se déroulera DANS LE STATIONNEMENT de l'école Caps-des-Neiges 1, À BORD DE L'UNITÉ MOBILE HÉMA-QUÉBEC entre 13h30 et 19h30.

Pour prendre part à cette collecte de sang, les participants sont invités à prendre un rendez-vous en communiquant avec Héma-Québec au : 418-780-7264 ou via courriel : [rv.qc@hema-quebec.qc.ca](mailto:rv.qc@hema-quebec.qc.ca). Le système avec rendez-vous permet un service accéléré pour les participants.

Lors de la 13e édition de cette collecte, en août 2016, trente deux (32) personnes ont fait un don de sang. Alors c'est à nous tous de faire mieux.

Toute personne doit présenter, lors de la collecte, une pièce d'identité comportant son nom et sa signature ou sa photo pour pouvoir effectuer un don de sang.

Bienvenue aux nouveaux donneurs!



**HÉMA-QUÉBEC**

## vous informe

**Permis de remblai**

Des travaux de réfection du rang Saint-Nicolas sont prévus au courant de l'été (secteur sud). Ceux-ci requièrent d'importants travaux d'excavation. Du matériel de remblai sera disponible pour les pro-

priétaires du secteur afin que ceux-ci puissent niveler/rehausser leur terrain. Des dispositions réglementaires doivent être respectées. L'obtention d'un permis de remblai est requise pour effectuer des travaux de remblai sur une propriété. L'autorisation de la Commission de la

protection du territoire agricole peut également être nécessaire. Considérant les délais associés au traitement de ce type de dossier il est requis que les propriétaires intéressés déposent une demande de permis à cet effet rapidement.

**Enseigne pour la vente ou location d'un immeuble**

**L**es affiches ou enseignes annonçant la mise en vente ou en location d'un immeuble ou d'une partie d'immeuble sont autorisées aux conditions suivantes :

1- La superficie maximale de l'enseigne est de 1 mètre carré;

2- L'enseigne n'est pas lumineuse;

3- Une seule enseigne est autorisée par terrain;

4- Elle doit être située sur l'immeuble concerné.

Un permis n'est pas requis pour l'aménagement de ce type d'enseigne.

**Protection bandes riveraines**

Les rives de tous les lacs et cours d'eau à débit régulier ou intermittent du territoire de la municipalité sont assujetties à des bandes de protection. À l'exception de certaines interventions, constructions,

ouvrage et travaux autorisés sous conditions à l'intérieur de celles-ci, les rives doivent être laissées à l'état naturel. Avant d'entreprendre toutes interventions à proximité d'un lac ou d'un cours d'eau, n'hésitez pas à communiquer avec le service d'urbanisme afin d'obtenir des

précisions quant aux normes applicables spécifiquement à votre propriété.

Un permis est requis pour tout travail entrepris à l'intérieur de la bande riveraine.

**Travaux ne nécessitant pas de permis de construction**

Tout projet de construction, transformation, rénovation, agrandissement ou addition d'un bâtiment requiert l'obtention d'un permis de construction. Cependant, de menus travaux d'entretien qui ne nécessitent que des réparations mineures qui n'apportent aucun changement à la structure ou à l'apparence extérieure d'un bâtiment ou d'une construction ne requièrent pas de permis.

Sont considérés comme menus travaux d'entretien, les travaux suivants.

- le remplacement ou la réparation du revêtement de la toiture pourvu que les matériaux utilisés soient identiques ou de nature équivalente, uniquement dans le cas des habitations unifamiliales ou bifamiliales isolées ou jumelées ;
- l'installation ou le remplacement des gouttières, soffites, fascias et éléments décoratifs tels que volets, franges, encadrements, etc. ;
- la pose de bouche d'aération ;

- les travaux de peinture ;
- les travaux de créosotage des murs ou du toit et de goudronnage du toit ;
- les travaux de ventilation pourvu que la structure ne soit pas modifiée ou manipulée ;
- la réparation des joints de mortier ;
- le remplacement d'une seule fenêtre par une fenêtre équivalente (localisation et dimensions) ;
- le remplacement d'une seule porte par une porte équivalente (localisation et dimensions) ;
- le remplacement ou la modification du revêtement de plancher, pourvu que le revêtement de plancher soit identique ou de nature équivalente ;
- la réparation ou le remplacement d'au plus 50% des éléments endommagés ou détériorés d'un balcon ou d'une galerie, incluant le plancher, les marches, les garde-corps et les mains courantes

pourvu qu'il ne soit pas agrandi ou modifié ;

- les travaux de consolidation de la cheminée ;
- le remplacement de l'entrée électrique pourvu que le filage électrique à l'intérieur des murs et plafonds ne soit pas modifié ;
- l'ajout de prises électriques, commutateurs, éclairage ou divers travaux similaires ;
- l'installation d'un système d'alarme (feu, vol) ;
- la transformation, la modification ou le remplacement d'un système central de chauffage ;
- la réparation ou le remplacement du système de plomberie (tuyaux, évier, toilette de 6 litres et moins, bain, douche) pourvu que les travaux ne nécessitent pas la démolition de mur ou autres composantes de la charpente ;
- l'installation d'un évacuateur de fumée (hotte de poêle) dans le cas d'une occupation résidentielle.



# ÉLECTIONS MUNICIPALES 2017

*En route vers  
le 5 novembre...*

## L'électeur,

**L**es élections dans le monde municipal auront lieu cette année le 5 novembre 2017. En tant que président d'élection, j'y travaille depuis le début de l'année 2016 car notre carte électorale des districts ne représentait plus le sens de la loi concernant le nombre d'électeurs par district.

De ce fait, le visage des six (6) districts va grandement changer dû au grand essor résidentiel qu'a connu le secteur ouest, près du Mont-Sainte-Anne. Nous avons procédé au remaniement des districts en 2016 avec un nouveau règlement portant le numéro #16-690 concernant les nouvelles divisions des six (6) districts électoraux (voir la nouvelle carte à la page centrale). Conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Commission de la représentation électorale du Québec a donné son accord et le règlement est en vigueur depuis le 31 octobre 2016.

Sans énumérer tout le détail de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, celle-ci se répartit sous trois (3) thèmes pour les électeurs. En voici une brève liste :

### 1. Les conditions requises pour être un électeur :

- ◇ Être une personne physique;
- ◇ Être majeur;
- ◇ Être de citoyenneté canadienne;
- ◇ Ne pas être dans un cas d'incapacité prévu par la loi;
- ◇ Être domicilié ou propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise sur le territoire de la municipalité.

### 2. Les conditions requises pour être inscrit sur la liste électorale :

- ◇ Respecter la date limite de l'acquisition de la qualité d'électeur;

- ◇ L'ordre de priorité des inscriptions sur la liste électorale.

### 3. Les conditions requises pour exercer son droit de vote :

- ◇ Être un électeur de la municipalité;
- ◇ Être inscrit sur la liste électorale municipale;
- ◇ Être en mesure d'établir son identité.

Si vous voulez des précisions, le président et/ou la secrétaire d'élection se feront un plaisir de vous apporter des éclaircissements et/ou des réponses. Veuillez noter que les travaux de la liste électorale se feront tout au long de l'été et soyez assurés que tous les électeurs et électrices de Saint-Ferréol-les-Neiges auront l'opportunité de vérifier s'ils y sont inscrits. La municipalité sait faire les choses car en plus du vote par anticipation et le jour d'élection, les non-résidents ont la possibilité d'exprimer leur droit de vote par correspondance.

# DISTRICTS ÉLECTORAUX



- District 1
- District 2
- District 3
- District 4
- District 5
- District 6



# ÉLECTIONS MUNICIPALES 2017

*En route vers  
le 5 novembre...*

## Le candidat,

**P**our les citoyens et citoyennes qui désirent se présenter comme conseiller, voire même à la mairie, voici les conditions requises :

### L'éligibilité :

⇒ Pour être éligible à un poste de membre du conseil, toute personne doit :

- Avoir le droit d'être inscrite sur la liste électorale municipale ;
- Résider de façon continue ou non sur le territoire de la municipalité depuis au moins les douze derniers mois le 1<sup>er</sup> septembre 2017 où doit avoir lieu une élection générale.

⇒ Avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale signifie être un électeur de la municipalité, c'est-à-dire :

◇ Au 1<sup>er</sup> septembre 2017 où doit avoir lieu l'élection générale :

- être une personne physique ;
- être de citoyenneté canadienne;
- ne pas être en curatelle;
- ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années (art.53)

◇ ET remplir l'une des conditions suivantes :

- être domicilié sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins **six mois**, au Québec;
- être, depuis au moins douze mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, situé sur le territoire de la municipalité.

Bien entendu que ceci représente qu'une petite partie de la *Loi sur les Élections et les référendums dans les municipalités*.

Voici deux dates importantes à retenir pour tous ceux qui seront intéressés à se présenter comme candidat dans les différents districts et à la mairie :

◇ le 22 septembre 2017 est le premier jour pour recevoir une déclaration de candidature;

◇ le 6 octobre 2017 est le dernier jour pour recevoir une déclaration de candidature.

*Martin Leith*

Président d'élection,

## vous informe

**Permis de remblai**

Des travaux de réfection du rang Saint-Nicolas sont prévus au courant de l'été (secteur sud). Ceux-ci requièrent d'importants travaux d'excavation. Du matériel de remblai sera disponible pour les pro-

priétaires du secteur afin que ceux-ci puissent niveler/rehausser leur terrain. Des dispositions réglementaires doivent être respectées. L'obtention d'un permis de remblai est requise pour effectuer des travaux de remblai sur une propriété. L'autorisation de la Commission de la

protection du territoire agricole peut également être nécessaire. Considérant les délais associés au traitement de ce type de dossier il est requis que les propriétaires intéressés déposent une demande de permis à cet effet rapidement.

**Enseigne pour la vente ou location d'un immeuble**

**L**es affiches ou enseignes annonçant la mise en vente ou en location d'un immeuble ou d'une partie d'immeuble sont autorisées aux conditions suivantes :

1- La superficie maximale de l'enseigne est de 1 mètre carré;

2- L'enseigne n'est pas lumineuse;

3- Une seule enseigne est autorisée par terrain;

4- Elle doit être située sur l'immeuble concerné.

Un permis n'est pas requis pour l'aménagement de ce type d'enseigne.

**Protection bandes riveraines**

Les rives de tous les lacs et cours d'eau à débit régulier ou intermittent du territoire de la municipalité sont assujetties à des bandes de protection. À l'exception de certaines interventions, constructions,

ouvrage et travaux autorisés sous conditions à l'intérieur de celles-ci, les rives doivent être laissées à l'état naturel. Avant d'entreprendre toutes interventions à proximité d'un lac ou d'un cours d'eau, n'hésitez pas à communiquer avec le service d'urbanisme afin d'obtenir des

précisions quant aux normes applicables spécifiquement à votre propriété.

Un permis est requis pour tout travail entrepris à l'intérieur de la bande riveraine.

**Travaux ne nécessitant pas de permis de construction**

Tout projet de construction, transformation, rénovation, agrandissement ou addition d'un bâtiment requiert l'obtention d'un permis de construction. Cependant, de menus travaux d'entretien qui ne nécessitent que des réparations mineures qui n'apportent aucun changement à la structure ou à l'apparence extérieure d'un bâtiment ou d'une construction ne requièrent pas de permis.

Sont considérés comme menus travaux d'entretien, les travaux suivants.

- le remplacement ou la réparation du revêtement de la toiture pourvu que les matériaux utilisés soient identiques ou de nature équivalente, uniquement dans le cas des habitations unifamiliales ou bifamiliales isolées ou jumelées ;
- l'installation ou le remplacement des gouttières, soffites, fascias et éléments décoratifs tels que volets, franges, encadrements, etc. ;
- la pose de bouche d'aération ;

- les travaux de peinture ;
- les travaux de créosotage des murs ou du toit et de goudronnage du toit ;
- les travaux de ventilation pourvu que la structure ne soit pas modifiée ou manipulée ;
- la réparation des joints de mortier ;
- le remplacement d'une seule fenêtre par une fenêtre équivalente (localisation et dimensions) ;
- le remplacement d'une seule porte par une porte équivalente (localisation et dimensions) ;
- le remplacement ou la modification du revêtement de plancher, pourvu que le revêtement de plancher soit identique ou de nature équivalente ;
- la réparation ou le remplacement d'au plus 50% des éléments endommagés ou détériorés d'un balcon ou d'une galerie, incluant le plancher, les marches, les garde-corps et les mains courantes

pourvu qu'il ne soit pas agrandi ou modifié ;

- les travaux de consolidation de la cheminée ;
- le remplacement de l'entrée électrique pourvu que le filage électrique à l'intérieur des murs et plafonds ne soit pas modifié ;
- l'ajout de prises électriques, commutateurs, éclairage ou divers travaux similaires ;
- l'installation d'un système d'alarme (feu, vol) ;
- la transformation, la modification ou le remplacement d'un système central de chauffage ;
- la réparation ou le remplacement du système de plomberie (tuyaux, évier, toilette de 6 litres et moins, bain, douche) pourvu que les travaux ne nécessitent pas la démolition de mur ou autres composantes de la charpente ;
- l'installation d'un évacuateur de fumée (hotte de poêle) dans le cas d'une occupation résidentielle.

## SKIS À ROULETTES

Petit rappel - Cette année encore, il n'y aura pas de tolérance pour les skis à roulette sur l'avenue Royale. Veuillez vous rendre à la piste aménagée à cette fin.

Nul ne peut faire usage sur la chaussée de patins, de skis, d'une planche à roulettes ou d'un véhicule-jouet. (Article 499 du Code de la Sécurité Routière)

L'amende est de 30\$ + les frais judiciaires.

\*Le MTQ (Ministère des Transports du Québec) peut émettre une autorisation spéciale pour un entraînement avec un véhicule et certaines autres règles à suivre.

## PIETONS, respectez-vous vos obligations?

Le Code de la sécurité routière prévoit des règles à respecter pour les piétons afin de leur assurer des déplacements sécuritaires. Le non-respect de ces règles peut entraîner l'imposition d'une amende de 15 \$ à 30 \$ (frais judiciaires non inclus)

En tout temps, empruntez le trottoir ou, s'il n'y en a pas, marchez au bord de la chaussée, face aux véhicules pour bien les voir venir.

De plus, par temps sombre, les piétons devraient porter des vêtements ou des accessoires de couleur claire ou munis de bandes réfléchissantes.

## CONDUCTEURS, respectez-vous les piétons?



Respectez la limite de vitesse et tenez compte des conditions climatiques: Roulez à 10 km/h de plus que la limite permise peut faire la différence entre la mort et la vie du piéton qui croise votre route.



Lorsqu'un piéton s'engage dans un passage pour piétons, vous devez immobiliser votre véhicule, car il a la priorité.

Amende : de 100\$ + les frais judiciaires



Au panneau d'arrêt, il est interdit d'avancer ou de tourner tant que les piétons n'ont pas fini de traverser.

WWW.SAINTFERREOLLESNEIGES.QC.CA

ser, car ils ont la priorité. Il faut aussi respecter en tout temps le signal d'arrêt du brigadier scolaire.

## Zones de chantiers



Depuis le 10 mars 2011, les amendes sont doublées pour quiconque dépasse la limite de vitesse

affichée sur un panneau orange dans les zones de travaux routiers.

Cette disposition du Code de la sécurité routière vise à mieux assurer la sécurité des usagers de la route, mais aussi celle des signaleurs et des travailleurs des chantiers routiers, qui s'exposent à des dangers si les conducteurs ne respectent pas la signalisation et la vitesse affichée.

Soulignons qu'une surveillance policière accrue s'exercera durant toute la saison des travaux. Par conséquent, les usagers sont invités à respecter la signalisation orange en tout temps lorsqu'ils circulent dans les zones de chantiers.

Vitesse affichée	Vitesse réelle	Amendes
	90 km/h	55 \$ x 2 = 110 \$
70 km	100 km/h	105 \$ x 2 = 210 \$
	115 km/h	195 \$ x 2 = 390 \$

## Quelques articles de la loi sur les véhicules hors routes (VTT et autres)

**100 \$** pour ne pas avoir porté de casque.

**500 \$** pour avoir, dans le cas d'un adulte, permis ou toléré qu'un conducteur de moins de 18 ans conduise un VTT modifié alors qu'un passager se trouvait à bord du véhicule.

**250 \$** pour avoir, dans le cas d'un conducteur de 16 ou 17 ans, conduit un VTT sans être titulaire d'un certificat d'aptitude.

**500 \$** pour avoir, dans le cas d'un adulte, permis ou toléré qu'un conducteur de 16 ou 17 ans, conduise un VTT sans qu'il ne soit titulaire d'un certificat d'aptitude.

**400 \$** pour avoir circulé sur une propriété privée sans l'autorisation du propriétaire ou pour avoir, dans le cas du propriétaire du VTT, permis ou toléré qu'un conducteur conduise son VTT sur une propriété privée sans l'autorisation du propriétaire.

**100 \$** pour avoir circulé illégalement à moins de 30 mètres d'une habitation sans l'autorisation du propriétaire ou à moins de 100 mètres dans le cas d'un nouveau sentier aménagé après le 31 décembre 2011.

**100 \$** pour avoir circulé dans les sentiers la nuit, entre minuit et 6 h, à moins qu'un règlement d'une MRC autorise des heures de circulation différentes.

**100 \$** pour avoir illégalement conduit un VTT sur un chemin public.

**250 \$** pour avoir modifié le système d'échappement d'un VTT.

**500 \$** pour avoir vendu un système d'échappement non conforme.

**250 \$** pour avoir conduit un VTT sur un chemin public autorisé, mais sans être titulaire d'un permis de conduire valide.

**250 \$** pour être propriétaire d'un VTT sans détenir une assurance de responsabilité civile d'au moins 500 000 \$.

**100 \$** pour avoir consommé des boissons alcoolisées sur un VTT ou à bord d'une remorque ou d'un traîneau tiré par un tel véhicule.

**250 \$** pour avoir nuit à un agent de la paix ou à un agent de surveillance de sentier.

**250 \$** pour avoir refusé d'obtempérer à un ordre d'immobilisation.

**250 \$** pour toute vitesse ou tout acte susceptible de mettre en péril la vie ou la sécurité des personnes, ou d'endommager une propriété lors de l'utilisation d'un VTT, d'un traîneau ou d'une remorque tiré par un tel véhicule.

**100 \$** pour avoir transporté un passager sur un VTT sur un siège d'appoint ne répondant pas aux exigences prévues dans la Loi.



**Christian Ringuette 11840**  
Agent - Patrouilleur  
MRC de La Côte de Beaupré  
Sûreté du Québec  
Bureau: 418 827-4545  
www.sq.gouv.qc.ca

« Notre engagement, votre sécurité »

Vivre au coeur de la nature



## Des croque-livres apparaissent dans notre communauté

### QU'EST-CE QUE LES CROQUE-LIVRES?

S'inspirant de l'approche « Prends un livre ou donne un livre », l'initiative des Croque-livres est un réseau de boîtes de partage de livres destinées aux personnes de tous âges du Québec. Lancée en septembre 2014, l'initiative vise à rassembler et à engager les communautés autour du plaisir de la lecture. Adoptés et pris en charge par des organismes, des municipalités, des institutions, des entreprises ou encore des individus, les Croque-livres sont des points de chute qui offrent à tous un libre accès à des livres partagés.



### À QUI S'ADRESSENT LES CROQUE-LIVRES?

L'initiative des Croque-livres s'adresse à toutes personnes mobilisées autour d'un plaisir commun : la lecture.

Sur le territoire de la municipalité les deux premiers croque-livres sont situés dans le parc des Moustiques (rue de la Savane) et dans le parc du Petit-Faubourg (rue du Seigle). D'autres apparaîtront au fil du temps.

### COFFRES À JOUER

Le coffre à jouer, que l'on appelle aussi boîte spontanée, est un gros coffre en bois, très simple, accessible 24 heures par jour, 365 jours par année. Que retrouve-t-on dans cette boîte? Des cerceaux, des ballons, des cônes, des frisbees, des seaux et des pelles 4 saisons, des bâtons de hockey, des « crazy carpet »,

bref toutes sortes de jeux et d'accessoires que les jeunes apprécient et qu'ils peuvent utiliser seuls ou en groupe.

Chez-nous, les deux premiers coffres à jouer sont disponibles au parc Marcoux (rue de l'Église) et au parc des Moustiques (rue de la Savane). D'autres seront ajoutés dans la prochaine année.

Pour informations complémentaires concernant ces deux produits contactez Martin Pouliot, directeur des loisirs et de la Culture.



## Surface de la patinoire située au village

**P**rofitez de la surface de la patinoire pour pratiquer le tennis, le pickleball, le hockey-balle, etc.

Notes : Sur semaine, le filet de tennis sera posé par les employés de la municipalité. Aucune réservation n'est nécessaire. Si des joueurs attendent, on demande à ceux qui jouent de faire preuve d'esprit sportif et de laisser leur place

après 30 minutes de jeu, afin de créer une rotation qui permettra à tous de s'amuser. Un local avec services est disponible sur place.

## Activité récompense pour les bénévoles

**A**fin de remercier les gens qui prennent le temps de rendre service et qui contribuent ainsi à améliorer la qualité de vie de la communauté, la municipalité de Saint-Ferréolles-Neiges a reçu ses bénévoles, dimanche le 30 avril dernier.

au Château-Mont-Sainte-Anne dans le cadre d'un déjeuner-brunch.

Actuellement, la municipalité peut compter sur plus de 250 bénévoles répartis dans une quarantaine d'organisations qui œuvrent au niveau sportif, culturel ou communautaire.

Votre engagement influe directement sur la qualité de vie des citoyens. À chacune et chacun, MERCI pour le temps investi dans les différents organismes et groupes de bénévoles de notre milieu. Vous faites partie de nos plus beaux succès.

Cette activité rassemblait 140 personnes

## Concours d'œuvres d'art

### DESTINÉ À QUI?

Ce concours est destiné aux artistes du domaine des arts visuels qui résident de façon permanente sur le territoire de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges.

### DESCRIPTION :

- ◇ Encourager les artistes de Saint-Ferréol-les-Neiges qui évoluent dans les arts visuels en faisant l'acquisition de certaines de leurs œuvres.
- ◇ Permettre à la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges de faire l'acquisition d'une collection d'œuvres d'art créées par ses artistes locaux.
- ◇ Faire connaître nos artistes locaux à l'ensemble de la population de Saint-Ferréol-les-Neiges et de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

### PRÉREQUIS :

- ◇ Le participant ou la participante devra :
- ◇ Avoir son adresse permanente sur le territoire de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges;

- ◇ Posséder un minimum de dix (10) œuvres permettant au jury de faire le choix d'une ou de plusieurs œuvres;
- ◇ Proposer au jury ses créations seulement. Aucune reproduction n'est acceptée.
- ◇ Donner tous ses droits sur l'œuvre ou les œuvres dont la municipalité fait l'acquisition afin que cette dernière puisse s'en servir pour ses publications. Bien entendu, la municipalité s'engage à identifier l'auteur de chacune des œuvres qu'elle utilisera à des fins de promotion.

### MÉCANISME D'AIDE :

À chaque année financière de la municipalité, celle-ci prévoit un budget pour faire l'acquisition d'une ou plusieurs œuvres d'art. Un montant maximum de 750 \$ par année sera prévu par la municipalité à l'intérieur de son programme d'achat d'œuvres d'art.

Les artistes de Saint-Ferréol-les-Neiges sont invités à compléter le formulaire

prévu à cette fin avant le 31 juillet 2017. Après le dépôt du formulaire de participation par l'artiste, le jury vérifiera si les conditions sont remplies et déposera un coupon de participation dans une boîte pour le tirage au sort. C'est donc le hasard qui détermine quel artiste pourra présenter ses œuvres au jury. L'artiste qui aura été sélectionné l'année précédente sera retiré de la boîte de tirage, à moins que ce dernier soit le seul à adhérer au programme.

Le jury est formé de trois personnes (un élu municipal, un fonctionnaire de la municipalité et la responsable de la bibliothèque municipale) et se rendra à l'atelier de l'artiste pour procéder à l'achat.

Après l'achat d'une ou plusieurs œuvres, l'artiste devra remettre une facture à la municipalité afin que celle-ci puisse faire parvenir son versement. En ce qui concerne les toiles, elles devront être présentées sans encadrement.

## Appel à tous - Journées de la Culture

**C**ette année, les Journées de la Culture ont pour thème le Patrimoine Culturel. Inspiré par ce thème, le comité organisateur de la troisième édition des Sentiers de la Culture de Saint-Ferréol-les-Neiges aimerait honorer les sucriers et les acériculteurs. En effet, on retrouvait de nombreuses érablières sur le Mont Ferréol et un peu partout à Saint-Ferréol-les-Neiges. Cet héritage mérite d'être considéré comme patrimonial... ça fait partie de nos racines!

Nous aimerions monter une exposition qui relaterait cette époque. Pour ce faire,  
WWW.SAINTFERREOLLESNEIGES.QC.CA

nous aurions besoin de photographies et d'objets datant de cette époque, mais aussi des plus récents et même des contemporains car ce patrimoine est toujours vivant. Oui, les méthodes ont changé, mais le sirop est toujours aussi bon! Nous faisons donc appel à vous, membres des familles des sucriers de Saint-Ferréol-les-Neiges, pour partager un peu de votre passion ou celle de vos parents et grands-parents.

Si vous avez des photographies, des documents ou des objets que vous aim-

eriez prêter pour cette exposition qui se tiendra le 1er octobre 2017, veuillez communiquer avec Martin Pouliot au 418 826-2253 poste 113 ou à loisirs@saintferreollesneiges.qc.ca.

Évidemment, nous en prendrons grand soin et ils vous seront remis rapidement après l'exposition.

Merci à tous pour votre participation, nous sommes impatients de découvrir vos trouvailles et de les mettre en valeur!



## Près de chez nous

### Concours Village en fleurs 2017 : Fleurir L'automne



**D**epuis 2016, le concours Village en fleurs se veut un moyen d'informer et de sensibiliser les résidents à l'influence des changements climatiques dans nos manières de paysa-

ger. Des chaleurs de fin d'été surprenantes et des automnes plus longs favorisent des floraisons nouvelles dont il est agréable de profiter.

Ces changements nous permettent en effet, de jardiner plus longtemps et de profiter de floraisons tardives de plusieurs végétaux. L'impact visuel de façades fleuries au moment du Festival des couleurs semble alors plus facile. Les sédums d'automne, les chrysanthèmes, les rudbeckies, les colchiques par exemple viennent prolonger les plaisirs de profiter de fleurs pour notre bonheur et celui des insectes. D'avril à octobre, il est donc possible d'avoir un jardin fleuri à la condition de choisir des végétaux qui

ont des particularités de floraisons données.

Les juges passeront donc visiter les façades au début de septembre et évalueront les aménagements selon l'étendue de la période de floraison. Les prix attribués resteront les mêmes récompensant les plates-bandes en façade, les boîtes à fleurs des résidences et la façade des commerces. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire, l'idée de ce concours étant de soutenir les efforts d'amélioration visuelle des façades de l'ensemble du territoire.

Certains résidents ont commencé à installer des plants de chrysanthème en façade de leur résidence. Plus il y aura de volontaires, plus l'effet sera remarquable. Il existe plusieurs variétés de chrysanthèmes dites de fleuriste qui ne sont pas rustiques et d'autres dites de jardin qui résistent bien à nos hivers. Les premières sont utilisées comme des annuelles, les autres, comme des vivaces. Une utilisation des deux variétés pourrait certainement donner à nos aménagements un regain de couleurs avant les

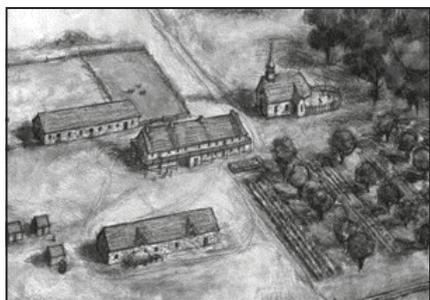
neiges. Pour encourager l'augmentation de l'effet d'une floraison d'automne, la Municipalité a distribué 125 plants de Chrysanthèmes samedi le 27 mai à l'occasion du marché aux puces.

Voici quelques suggestions qui devraient résister à notre climat:

- ◇ Morden et Minn forment des plants nains couverts de fleurs de septembre jusqu'aux gels;
- ◇ My Favorite, jusqu'à 120 cm. Zone 3. Soleil ou mi-ombre.
- ◇ Chrysanthemum x rubellum, ou «Clara Curtis» (rose, zone 3) ma préférée pour notre zone.
- ◇ Duchess of Edinburgh (rose foncé, zone 4);
- ◇ Mary Stoker (jaune, zone 3)

*Suzanne Demers*, Responsable  
Comité d'embellissement paysager

### La Grande Ferme a 350 ans - Invitation spéciale



août 2017 de 10h à 16h. Nous allons profiter de cette journée d'activités pour inaugurer un panneau d'interprétation avec les noms des gens qui ont fréquenté la première église de Saint-Joachim construite en 1685.

Peut-être le nom de votre ancêtre y apparaîtra?

Bienvenue à tous!

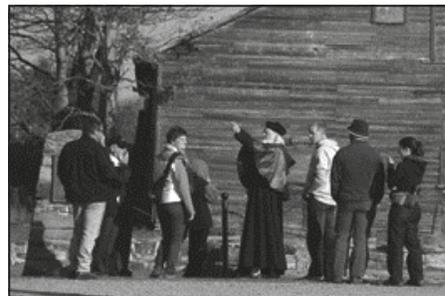
Informations : Gabrielle Leclerc (418) 827-4608 | info@lagrandeferme.qc.ca

**SAVIEZ-VOUS QUE** Saint-Ferréol-les-Neiges a été fondé par Louis Soumande, le directeur d'école de La Grande Ferme de Saint-Joachim qui a découvert ce beau lieu en allant à la chasse à l'original?

Bilodeau, Lachance, Simard, Bolduc, Caron, Gagnon, Poulin, Paré...

Plusieurs de vos ancêtres ont probablement foulé les terres de la Grande Ferme.

Dans le cadre des 350 ans de La Grande Ferme, nous vous invitons à l'événement « La Grande Ferme, une histoire de famille » le dimanche 13



## Comité agricole



**MARCHÉ PUBLIC** du 23 juillet jusqu'au 8 octobre, le dimanche de 11 à 14 heures au presbytère, au cœur du village.

Le marché public de Saint-Ferréol-les-Neiges sera de retour cet été. Cette année un nouveau producteur maraîcher de notre village nous offrira ses produits. Amélie et Steeve de la Ferme les Bourrasques vous proposeront des fruits et légumes cultivés écologiquement sur leur ferme. Les produits de plusieurs autres producteurs de Saint-Ferréol-les-Neiges et de la Côte-de-Beaupré seront aussi disponibles.

C'est votre rendez-vous pour de belles et bonnes découvertes pour manger vraiment local.

Dégustations de produits selon la saison.

Suivez nous sur Facebook :



[.com/Marché public St Ferréol les Neiges](https://www.facebook.com/Marché-public-St-Ferréol-les-Neiges)

### COMITÉ AGRICOLE

Développer l'agriculture dans notre village c'est l'affaire de tous ceux qui chérissent la terre, veulent la protéger, la faire fructifier. Si vous êtes intéressés, alors bienvenue au COMITÉ AGRICOLE !

Pour être près des agriculteurs, soutenir de nouvelles productions, construire notre sécurité alimentaire, se concerter pour offrir une gamme de produits complémentaires, viser manger local. Pour

favoriser la préservation des écosystèmes et du potentiel agricole, la permaculture, l'agro-écologie, la transformation locale et participer au développement économique de notre communauté.

Mettre à profit notre potentiel agricole en harmonie avec la nature, richesse de notre municipalité.

Mettre l'agriculture au cœur de nos vies, c'est important maintenant !

Pour informations :

Claude Leclerc  
claude@misise.com

418-826-3206

## Spectacle de musique

Chers citoyens de Saint-Ferréol-les-Neiges,

Nous vous convions cordialement au spectacle de fin d'année des élèves de l'école Caps-des-Neiges 1. Ce spectacle aura lieu mercredi le 21 juin à 13h15, dans le gymnase de l'école. L'événement est ouvert à tous ; vous pouvez donc venir avec parenté et amis!

Au plaisir de vous compter parmi nous!

Mme Clémence

♪ Enseignante de musique ♪



**Les sciences mises à l'honneur à Caps-des-Neiges!**

**L**e 7 avril dernier, les élèves de cinquième année ont présenté le fruit de leurs recherches sur différents phénomènes et catastrophes naturelles. Ils ont travaillé fort pendant 8 cours pour préparer leurs documents ainsi que leur support visuel (maquette, affiche, prezi ou expérience en direct). Ils étaient accompagnés de leur enseignante de sciences, Madame Caroline Roy-Brazeau.



Tous les élèves de l'école ont eu la chance de visiter les différents kiosques, classe par classe. Grâce à la recherche de Noam Breton, Jack Hogan et Justin Labrie, ils pouvaient y découvrir, par exemple, qu'un tsunami est une vague meurtrière pouvant atteindre 30 mètres de haut. D'autres élèves présentaient les arcs-en-ciel de feu. « Il s'agit d'un rayon de soleil qui se dirige sur des cristaux », explique Justine Rodrigue, coéquipière de Maxim Tremblay. Les autres phénomènes

expliqués par les élèves étaient les fleurs de glace, les tornades, les ouragans, les tempêtes de sable, les volcans et les vagues bioluminescentes.

« C'était super amusant, on a appris plein de choses. Ça m'incite à essayer des expériences à la maison et maintenant, je m'intéresse plus à la technologie et à la science », raconte Léo Marchand. Voilà qui cadre tout à fait avec la mission du programme Sciences, sports et plein air de l'école, en plus d'offrir aux élèves une expérience valorisante et inoubliable. En effet, « les élèves étaient bien fiers de leur travail », rapporte Madame Roy-Brazeau. Bravo à toute la classe et à leur enseignante pour votre beau travail!

*Plémence Cottinet et Phantal*

*Letarte* - École Caps-des-Neiges 1

**Une disparition mystérieuse à l'école Caps-des-Neiges 1**

**D**ans la classe de primaire 1 et 2 de madame Darina, les livres du coin lecture ont disparu. Les élèves, munis de leur carnet et de leur crayon, ont fait plusieurs enquêtes en interrogeant le personnel de l'école pour déterminer les responsables de cet incident. La motivation à écrire et la détermination de trouver les coupables étaient très présentes.

Les petits agents secrets ont reçu des messages codés leur donnant certains indices. Toute cette mise en scène était en lien avec la thématique des espions. C'est finalement lors de la journée spéciale « agent secret » qu'ils ont découvert les coupables. Lors de cette belle journée, les espions pouvaient arriver déguisés. Ils ont eu un entraînement physique rigoureux au gymnase et ont également fait un projet top secret en arts plastiques.



Grâce à la thématique, les élèves ont appris à interroger les gens et à connaître de nouveaux mots de vocabulaire.

Bravo à madame Darina pour cette thématique qui a sûrement aidé à favoriser

la réussite des garçons et qui a aussi plu aux filles.

*Plémence Cottinet et Phantal*

*Letarte* - École Caps-des-Neiges 1

## Défi têtes rasées Leucan : LES BARBUS

### Une collecte de dons de plus de 2500 \$

**M**ission accomplie pour quatre enfants de notre communauté. Les Barbus, équipe composée de Océane Vandal, Milo Desbiens, Édouard Drollet et Jacob Vandal, ont courageusement fait raser leurs cheveux en grand public pour la cause des jeunes malades atteints de cancer.

En effet, nos braves Barbus n'ont pas manqué de « toupet » en ce samedi 27 mai, jour de marché aux puces au gymnase de l'école Caps-des-Neiges. Arrivés tôt, ils se sont relayés à leur table Défi Leucan pour distribuer ballons et tatouages aux enfants ainsi que pour amasser leurs derniers dons. Le rasage a eu lieu à 14h sous les encouragements et les applaudissements des nombreux spectateurs présents.



Après une collecte de dons de plus d'un mois, les Barbus ont réussi à dépasser largement leur objectif de 1000 \$. C'est ainsi qu'ils remettront fièrement à LEUCAN un magnifique chèque de 2500,35 \$ en plus d'offrir deux belles couettes de cheveux pour fabriquer des perruques!

Merci à notre municipalité de St-Ferréol-les-Neiges qui a permis la tenue de l'événement au Marché aux puces et a aménagé gratuitement une table avec musique et animation.

Merci à Karine Lachance, propriétaire de la Coifferie Brin d'folie, et à sa collègue Stéphanie Néron qui ont généreusement offert leur coup de ciseau et de tondeuse pour le rasage de notre joyeuse Chevelue et de nos poilants Barbus.

Merci à l'école Caps-des-Neiges, à la bibliothèque Aux Sources et au Marché Omni Dany Drouin qui ont fait une place pour nos boîtes de dons LEUCAN.

Merci aux gens qui sont venus en grand nombre encourager nos braves enfants lors du rasage.

Merci à tous ceux qui ont si généreusement donné.

Enfin, merci aux enfants!!!



**DÉFI**  
.....  
**TÊTES**  
**RASÉES**  
.....

**leucan**

## Le guide de l'ado

**A**h ! Ces adolescents. Drôles d'extraterrestres à l'occasion ! Ce n'est plus l'enfance et ce n'est pas encore le monde des adultes... À notre MDJ, on a trouvé un excellent moyen d'apprivoiser ce petit monde extraordinaire qui nous tient bien à cœur : le langage ! Eh oui ! La MDJ a décidé de modifier l'appellation de ses journées de programmation afin de les coller un peu plus au langage de nos jeunes. Alors voici pour les parents, un mini dictionnaire ados/français bien de chez nous !

### C'est t'chill !

Expression utilisée pour dire que tout est correct, que ça fait l'affaire.

### T'chiller

Verbe utilisée pour exprimer le fait de relaxer sans faire grand-chose.

### C'est Cool !

Expression utilisée pour exprimer la joie qu'on ressent à l'égard d'un objet, d'une personne ou d'une situation.

### Ark c'est Deg !

C'est dégoûtant.

### Mon'om

Surnom donné à un ami masculin.

### Nice!

Expression tirée de l'anglais pour décrire de manière positive une situation, une chose ou une personne.

### Guenille

Terme utilisé pour décrire un objet désuet, brisé ou laid.

### C'est d'la dompe

Expression tirée de l'anglais dump, qui désigne un endroit où l'on déverse des déchets. Utilisée pour désigner quelque chose de laid, ou une situation déplaisante.

### Vidange

Terme utilisé pour désigner quelque chose d'ennuyant, de déplaisant.

### YOLO

Expression anglaise you only live once. Ce qui veut dire en français: on a seulement une vie à vivre. Utilisée pour inciter les gens à vivre une vie pleine et entière, remplie de ce qui les rend heureux.

### POUR NOUS JOINDRE :

Par téléphone :  
418-826-3107

Par courriel :  
mdjlazone@hotmail.com

Sur notre site internet :  
www.mdjlazone.ca.sitew.com.

### Qu'est-ce qu'une Maison des Jeunes?

C'est un lieu conçu pour toi où tu peux rencontrer d'autres jeunes et participer à différentes activités. Si tu as entre 11 et 17 ans, tu peux fréquenter la Maison des Jeunes et ce, sur une base volontaire. Cet endroit t'appartient et est en fonction de tes goûts et intérêts. La Maison des jeunes est supervisée par une équipe d'animation dynamique et professionnelle et son bon fonctionnement repose sur une relation de confiance et de respect entre toi et les animateurs.

### Horaire

**Saint-Ferréol-les-Neiges**  
(16, rue des Lupins)

Lundi, mercredi et vendredi,  
de 18 h à 22 h

**Saint-Tite-des-Caps**  
(232, avenue Royale)

Mardi, jeudi et samedi,  
de 18 h à 22 h

### Calendrier de JUIN

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
<b>11</b> Fermé	12 On t'chill	13 Soirée film	14 Sports	15 Sports	16 Soirée film	17 Circuit training
<b>18</b> Fermé	19 La cuisine à Mélo	20 La cuisine à Mélo	21 Sports	22 Sports	23 On t'chill	24 St-Jean à St-Tite
<b>25</b> Fermé	26 On t'chill	27 On t'chill	28 Sports	29 Sports	30 Fusils à l'eau	

Notez que la programmation peut être changée. Consulter le calendrier dans votre MDJ ou visiter notre site web et page facebook pour rester informés!

[www.facebook.com/MDJLaZONE](http://www.facebook.com/MDJLaZONE)



**Association bénévole de la Côte-de-Beaupré****URGENT BESOIN DE BÉNÉVOLE POUR LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT/TRANSPORT DANS VOTRE MUNICIPALITÉ**

Notre service d'accompagnement/transport pour des soins médicaux représente un moyen indispensable permettant à nos bénéficiaires de préserver leur autonomie sans devoir toujours impliquer leurs proches. Pour les proches aidants c'est un moment de répit qui leur est nécessaire, sinon essentiel.

Être bénévole accompagnateur/transporteur c'est :

- Accompagner et conduire, en toute sécurité, les personnes aidées à leurs rendez-vous médicaux,
- Offrir une présence sécurisante lors de ces rendez-vous,
- Être à l'écoute des besoins de la personne transportée dans la plus grande confidentialité,
- Votre horaire de transport est bâti en fonction de vos disponibilités.

En plus de l'accompagnement/transport l'Association Bénévole Côte-de-Beaupré c'est aussi un service de popote roulante, des visites d'amitié, des journées d'activités, le programme des bénévoles pour l'impôt, une équipe de bénévoles dévoués et un lieu d'accueil chaleureux.

Vous souhaitez en savoir plus, contactez-nous au 418-827-8780 ou visitez notre site web : [www.associationbenevolecb.com](http://www.associationbenevolecb.com)

**Voyages 2017**

**4-5-6 juillet 2017, mardi au jeudi, Les Mosaïcultures, Ottawa, 3 jours, 4 repas, 459 \$ en occupation double.**

J 1 Québec-Montréal-Gatineau (2 nuits) visite de l'abri antiatomique de Diefenbunker. Possibilité de temps libre au Casino du Lac-Leamy. J 2 Temps libre au Marché historique de ByWard. PM Visite de la Cour Suprême du Canada, visite de la Monnaie royale, en soirée, vivez une expérience multimédia souterraine. J 3 AM visite du Musée Canadien de l'histoire, l'un des chefs d'oeuvre architecturaux du XX<sup>e</sup> siècle, PM Visite de l'exposition florale MosaïCanada pour le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération, un circuit de près d'un kilomètre. Dépôt de 50\$ à la réservation.

**23 juillet 2017, dimanche, 1 repas 189 \$. Mary Poppins à la Salle Albert Rousseau, comédie musicale super-califragilistique.**

Laissez-vous charmer par Mary Poppins, Bert, la famille Banks, les ramoneurs et toute la troupe dans cette aventure magique et mémorable. Paiement avant le 11 juin.

**4 août 2017, vendredi, 1 repas 145 \$. Boeing Boeing, la Comédie, au théâtre Hector-Charland.**

L'Assomption, une pièce qui décolle à toute allure avec une intrigue irrésistible. Un habile don Juan a trouvé la solution pour vivre avec 3 femmes qu'il a promis d'épouser, mais les horaires dérèglent et l'heureux homme quitte les lieux paisibles pour entrer dans une zone de turbulence rocambolesque. Avec Pauline Martin, Bernard Fortin, Martine Francke, Martin Héroux, Lise Martin et Caroline Bouchard. Paiement avant le 30 juin.

**Information :** Marcel 418-827-3362, Anne-Marie 418-827-2005, Gisèle 418-827-4690, Charlotte 418-827-5132, Ghislaine 418-827-2438, Mario 418-827-3183



## Première édition du Rodéo Mont-Sainte-Anne

**L**a première édition du Rodéo Mont-Sainte-Anne aura lieu du 20 au 23 juillet prochain. À cette occasion, plus de 600 cowboys, des taureaux et des chevaux sauvages prendront d'assaut le site du MSA. Au programme, on retrouve deux rodéos complets, pour lesquels on a prévu 5 000 places assises, des épreuves de derby à chevaux et de gymkhana.

Également, vous êtes conviés à quatre soirées de danse country et aux spectacles de cinq grandes formations musicales. Les propriétaires de chevaux sont aussi invités à la montagne, le dimanche 23 juillet, pour prendre part à un rallye

amical ainsi qu'à la parade de clôture qui défilera dans les rues avoisinantes au Mont-Sainte-Anne.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le site officiel au [www.rodeomontsteanne.com](http://www.rodeomontsteanne.com) ou la page facebook du Rodéo Mont-Sainte-Anne.

Le Rodéo Mont-Sainte-Anne est à la recherche de bénévoles! Vous pouvez vous inscrire en ligne au [www.rodeomontsteanne.com](http://www.rodeomontsteanne.com) dans la section Bénévoles ou vous pouvez contacter Shirley Vallée au 418-554-9026 ou Michèle Mercier au 418-932-3894 pour plus d'information.



*Danny Boucher*

Rodéo Mont Ste-Anne

## Cercle de fermières de Saint-Ferréol-les-Neiges

**C**omme il en a été question dans le numéro précédent, des artisanes du Cercle de fermières ont donné des ateliers de tissage aux enfants du Service de garde de l'École primaire Caps-des-Neiges 1 et leur ont permis de tisser des napperons de toutes les couleurs. Les enfants ont aussi pu s'exercer sur des plaquettes montées à la manière d'un métier à tisser, qui ont été fabriquées spécialement pour eux par une Fermière. Une quarantaine d'enfants y ont participé et ont démontré beaucoup d'intérêt. Une expérience à répéter!

En mars, en avril et en mai, les Fermières ont eu la chance de recevoir le formidable Docteur Jacques Potvin, venu donner des conférences très instructives sur des sujets touchant les aînés.



En prévision de l'été, le Cercle de fermières interrompra ses assemblées mensuelles à partir du mois de juin pour les reprendre en septembre. Le Cercle poursuit cependant ses ateliers libres du lundi soir, de 19 h à 21 h, au 33, rue de l'Église. Bienvenue à toutes et à tous.

Au nom de tous ses membres, le Cercle souhaite à toutes et à tous un bel été de soleil et de plaisir!

Pour tout renseignement, veuillez communiquer avec la présidente du Cercle, Mme Lauréanne Goulet, au no. 418-827-4753.



**L**e mois de juin marque la fin des activités pour goûter sur un autre rythme les joies de l'été.

Depuis septembre, beaucoup de personnes ont soutenu la vie communautaire par leur engagement. Des temps de rencontre ont été vécus lors des messes parents-enfants, les célébrations de Noël, la retraite paroissiale durant le Carême, les Jours Saints et la belle fête de Pâques, l'accueil des jeunes qui ont vécu leur premier Pardon (en mars), leur première Communion (avril) et leur Confirmation (mai), les baptêmes et mariages à l'occasion, sans oublier les célébrations des funérailles des parents et amis. Merci à ceux et celles qui se soucient de la vie de la communauté par leurs nombreuses heures de bénévolat. Nous vous en sommes très reconnaissants.

## COMPAGNIE DE CIMETIÈRES

Dans le feuillet paroissial du 19 novembre 2014, nous vous avons informé de la création d'une compagnie de cimetières par laquelle nos lieux sacrés de l'Unité pastorale de la Côte-de-Beaupré seront administrés. Nos cimetières doivent demeurer des lieux de commémoration et un bien patrimonial. Souvenons-nous, qu'au cours des dernières années, le domaine funéraire a connu une évolution des différents modes de disposition des corps après le décès et l'adaptation des rites funéraires aux volontés de la population.

Les défis actuels des Fabriques sont de **continuer à promouvoir les inhumations en terre consacrée**, de concilier une saine gestion de leurs cimetières et de rencontrer les besoins des paroissiens et paroissiennes tout en tenant compte de l'entreprise privée qui cherche, de plus en plus, à offrir l'ensemble des services liés au deuil et aux inhumations.

La sauvegarde, la conservation et la restauration de nos cimetières nous tiennent à cœur. Nous avons le devoir d'assurer l'avenir de nos cimetières. Nous voulons réaliser des projets qui feront la fierté des

gens de chaque paroisse car, l'entretien de nos cimetières ne se limite pas à couper le gazon. Il comprend un grand nombre d'activités : l'entretien des voies de circulation, les clôtures, l'aménagement paysager, l'équipement, la machinerie, les assurances, l'ajout de terre pour le nivellement des terrains, le drainage, l'entretien des charniers, etc...

Notre compagnie de cimetières, sans but lucratif, a pour but d'améliorer leur santé financière en assurant une meilleure gestion des coûts, d'augmenter les revenus et d'accroître la qualité des services car les administrateurs des cimetières devront, tôt ou tard, surmonter des difficultés financières qui pourraient affecter la durée et l'entretien de nos cimetières.

En 2014, un comité avait été formé de six (6) délégués des assemblées de Fabrique afin de structurer cette compagnie. Depuis plusieurs mois, des bénévoles et des secrétaires de paroisses ont travaillé à mettre à jour des informations pertinentes pour les lots, carrés d'enfouissement, columbariums et une chapelle funéraire. Nous devons les féliciter pour le travail déjà accompli.

C'est un défi de taille que d'administrer dix (10) cimetières, cinq (5) columbariums et une (1) chapelle funéraire. Nous devons nous donner des règles de gouvernance, des règlements de fonctionnement, des règlements internes, etc...

Le 27 mars 2017, nous avons reçu les lettres patentes du Registraire des Entreprises en vertu de la Loi sur les compagnies de cimetières catholiques romains. Elle portera le nom de :

### Compagnie de cimetières de la Côte des Beaux-Prés

Nous vous redonnerons d'autres détails à l'automne 2017. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter le presbytère de Beaupré au 418 827-2885.

**Lucien Vézina**, président de la Fabrique de Château-Richer

**Anne Fortin**, présidente de la Fabrique de Sainte-Anne-de-Beaupré

**Claudine Paré**, présidente de la Fabrique de Beaupré

**Jean-Marc Thomassin**, président de la Fabrique de Saint-Joachim

**Clément l'Heureux**, président de la Fabrique de Saint-Ferréol-les-Neiges

**Denis Giguère**, président de la Fabrique de Saint-Tite-des-Caps

## UNE PAROISSE VIVANTE grâce à vous... CAPITATION

Nous vous invitons à donner à la campagne de la capitation. Nous remercions ceux et celles qui ont déjà donné. Le montant suggéré est de 70 \$ par personne adulte.

Paroisse de Saint-Ferréol-les-Neiges,  
3432 Avenue Royale,  
St-Ferréol-les-Neiges, QC G0A 3R0  
(418) 826-2554

## L'INITIATION À LA VIE CHRÉTIENNE

Nous commencerons le **cheminement en catéchèse au début septembre**. Venez nous rencontrer ou téléphonez à Mme Sylvie Champagne pour inscrire votre enfant (418-827-3781).

## HORAIRE DES MESSES POUR L'ÉTÉ

Jusqu'au 11 septembre, la messe dominicale a lieu le **dimanche à 10h45**. Durant cette période, la messe en semaine (mercredi après-midi) est annulée.

**À partir du 17 septembre, l'heure de la messe du dimanche va changer. Nous vous invitons à consulter le feuillet paroissial pour en savoir plus.**

Bel été et bonnes vacances à tous!

Vos prêtres Jacques, Jean-Claude et Joseph : 418-827-2885

Sylvie Champagne, intervenante en pastorale : 418-827-3781





## Notre horaire

### Heures d'ouverture :

MARDI : 13 h 30 à 16 h 30

MERCREDI : 13 h 30 à 16 h 30 et  
18 h 30 à 20 h

JEUDI : 18 h 30 à 20 h

SAMEDI : 13 h 30 à 16 h 30

DIMANCHE : 13 h 30 à 16 h 30

**Votre bibliothèque reste ouverte tout l'été, mais selon un horaire réduit. Nous adoptons donc l'horaire d'été dès jeudi le 22 juin et ce, jusqu'au mardi 5 septembre.**

### Heures d'été:

MERCREDI : 18 h 30 à 20 h

JEUDI : 18 h 30 à 20 h

DIMANCHE : 13 h 30 à 16 h 30

## Rappel

Vous pouvez renouveler vos prêts par Internet, à l'aide de votre NIP, ou encore en téléphonant à la bibliothèque, au numéro 418 826-3540, ceci **afin d'éviter les frais de retard**. Les biens réservés par un autre abonné ou encore les biens obtenus grâce à un prêt entre bibliothèques ne peuvent cependant être renouvelés. Tous les prêts - CD, magazines, romans, documentaires et BD, nouveautés ou titres plus anciens, autant pour les jeunes que pour les adultes - sont **gratuits**. En tout, plus de 10 000 titres!

*L'abonnement à la bibliothèque est gratuit. À vous d'en profiter !*



## Saviez-vous que ?

**N**ous disposons maintenant d'une chute à livres, laquelle se trouve tout juste à côté de la porte d'entrée de l'hôtel de ville. Vous pourrez ainsi rapporter les biens empruntés en tout temps même si la bibliothèque est fermée. Encore une bonne façon d'éviter les frais de retard!

Si vous rapportez plusieurs biens en même temps, nous vous demandons si possible de les placer dans un même sac, ceci afin d'éviter les bris, au moment où les biens « atterrissent » dans la chute à livres. Même chose pour les CD.

La chute à livres est vidée tous les jours.

Nous procéderons en juillet à la rotation des livres de la collection déposée par le Réseau. Plusieurs nouveaux titres apparaîtront sur les rayons. Venez y jeter un

coup d'œil : vous ferez certainement des découvertes intéressantes.

Le service **Muséo** fera relâche pendant la saison touristique, du 1er juin au 31 septembre. Rappelons que le service Muséo permet aux abonnés d'emprunter un laissez-passer valide pour deux adultes et deux enfants, pendant une semaine, obtenant ainsi accès à un des musées participants. Ce service reprendra à l'automne.

La plateforme **Zinio** permet aux abonnés de lire des magazines directement sur leur tablette. Rendez-vous sur le [www.mabibliotheque.ca/capitale-mationale-et-chaudiere-appalaches](http://www.mabibliotheque.ca/capitale-mationale-et-chaudiere-appalaches) et cliquez sur l'onglet Ressources numériques, puis sur Zinio. Vous y trouverez un tutoriel en format PDF. Il vous faut bien sûr avoir en main votre carte d'abonné de la bibliothèque.

## Des nouvelles de nos activités culturelles...

**LARRY HODGSON PRÉSENTE : AMÉNAGER AVEC DES PLANTES INDIGÈNES.**

Une soixantaine de jardiniers amateurs ont assisté à cette conférence donnée jeudi le 13 avril. Plusieurs étaient des habitués puisque monsieur Hodgson nous rend régulièrement visite au printemps. Ses conférences très animées sont toujours appréciées et celle de cette année n'a pas fait exception. Chacun, qu'il soit néophyte ou jardinier plus expérimenté, peut y trouver son compte parmi les nombreux trucs et astuces dévoilés par notre « jardinier paresseux ». Larry Hodgson sait présenter sa matière avec simplicité et répondre aux questions de son auditoire avec jovialité.

(suite page suivante) →





Larry Hodgson discutant avec quelques participants.

(suite LARRY HODGSON PRÉSENTE : AMÉNAGER AVEC DES PLANTES INDIGÈNES. )

Ceux qui n'étaient pas présents ne voudront pas rater ce rendez vous le printemps prochain.

Veuillez noter que nous avons quelques livres de Larry Hodgson sur les rayons sous la cote 635, dans les documentaires.

## ALMOND, DAVID : *Le garçon qui nageait avec les piranhas*

Ce livre a été Finaliste 2017 pour le Prix jeunesse des libraires du Québec

Résumé :

« La vie de Stan est bouleversée le jour où son oncle Ernie se met à développer une obsession pour les poissons et transforme leur maison en usine de conserves. Mais lorsque ce dernier devient cruel, Stan décide de partir. Sur sa route, il croise des personnages hauts en couleur dont le légendaire Pancho Pirelli, l'homme qui sait nager avec les piranhas. »



## Nos suggestions de lecture

Voici quelques titres de notre collection, accompagnés des résumés produits par les éditeurs. Bonne lecture.

← Littérature jeunesse

Du côté des adultes :

## DELACOURT, GRÉGOIRE : *Danser au bord de l'abîme*

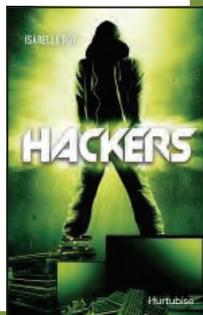
Résumé : « Au cours des trois semaines suivantes, Emma retournera donc presque quotidiennement à la brasserie André pour dévorer du regard son bel inconnu. Et lorsqu'elle se sentira prête à l'aborder, elle apprendra de sa jolie bouche qu'il est lui aussi marié et que, tout comme elle, il est prêt à balayer l'imparfait pour faire place à un présent où seule leur passion pourrait leur permettre de profiter d'un bien meilleur futur.

Pendant près d'un an et demi, Grégoire Delacourt s'est ainsi glissé dans la peau d'une femme qui, à la suite d'un coup de foudre monstre, n'hésitera pas à abandonner mari et enfants pour vivre le grand amour, l'appel de la chair et le besoin de se sentir revivre pouvant parfois être plus forts que tout...»



## ROY, ISABELLE : *Hackers*

Résumé : « Alex a parfaitement retenu tout ce que son père lui a appris sur le monde de l'informatique... et du piratage. Devant un ordinateur, ses doigts s'activent sur le clavier plus vite que sa pensée. Il peut percer les secrets des sites Internet, casser des codes informatiques comme si c'étaient des allumettes. C'est si facile pour lui... Trop, même. Cette fois encore, il n'a pas résisté à l'envie de relever un nouveau défi. Mais rien ne s'est passé comme prévu. Il est allé trop loin et le prix à payer est élevé. Aidé de ses amis Camille et Benji, Alex arrivera-t-il à réparer ses erreurs ? Rien n'est moins certain dans l'univers sombre et menaçant des hackers...»





## Collecte de sang : 14 août

Le lundi 14 août prochain, une collecte de sang aura lieu à Saint-Ferréol-les-Neiges. Cette activité se déroulera dans le stationnement de l'école Caps-des-Neiges 1, à bord de l'unité mobile Héma-Québec, entre 13 h 30 et 19 h 30. Consulter la page 13 pour les détails.



## Marché public

Au presbytère les dimanches, de 11 h à 14 h, du 23 juillet au 8 octobre 2017. C'est votre rendez-vous pour de belles et bonnes découvertes pour manger vraiment local.



## Accès VIP Mont-Sainte-Anne

Les citoyens de Saint-Ferréol-les-Neiges qui se prévaudront d'une carte saisonnière personnalisée auront accès gratuitement en tout temps au sentier de vélo Jean-Larose, à la piste multi fonctionnelle et au lac pour la baignade qui se trouvent au Camping Mont-Sainte-Anne. Pour obtenir cette carte, présentez vous au service de la clientèle de la station Mont-Sainte-Anne.

# LE Sommet

La prochaine parution du journal Le Sommet se fera en septembre:  
Vous avez des commentaires ou des suggestions ? Écrivez nous [info@saintferreollesneiges.qc.ca](mailto:info@saintferreollesneiges.qc.ca)

Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges  
33 rue de l'Église  
Saint-Ferréol-les-Neiges (Québec)  
G0A 3R0